



CENTRE DE FORMALITÉS DES ENTREPRISES
Formalité pour la radiation
D'une Entreprise Individuelle au Répertoire des Métiers

Cette démarche peut s'effectuer de différentes manières :

- Vous déplacer dans nos locaux (Albi ou Castres), **sans rendez-vous**, en vous munissant de votre carte professionnelle. la formalité sera accomplie directement.
- Nous adresser un courrier (avec retour de la carte professionnelle) dans lequel vous indiquerez la date d'effet de la cessation d'activité, vos coordonnées téléphoniques et postales si celles-ci ont changé. Par la suite, les imprimés vous seront adressés pour signature.
- Effectuer la demande de cessation d'activité directement par courriel (cferm@cm-tarn.fr) dans lequel vous nous préciserez la date d'effet de la cessation d'activité, le numéro Siren de votre entreprise, vos coordonnées téléphoniques et postales si celles-ci ont changé. Par la suite les imprimés vous seront adressés pour signature et il vous sera demandé de nous retourner la carte professionnelle.

Cette formalité est réalisée gratuitement.

Si vente, apport, donation ou location gérance du fonds,
merci de nous contacter : 05.63.48.43.53